Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Nombre de Membres

En exercice: 23

Présent au Conseil: 19

Ayant pris part au vote: 23

Date de la convocation

28/04/2023

Date d'affichage

12/05/2023

Séance du 5 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents: Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration: Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing, Léonie Schneiter à Christophe Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia.

Secrétaire de séance : Marie Destaing

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-05-043

OBJET: Echanges de parcelles rue de la Motte et décision de déclassement et désaffection du domaine public.

Le Maire rappelle la délibération du 28 juin 2019 qui prévoyait l'échange de terrain communal cadastré AE 493 de 49 m² avec la parcelle AE 491 de 36 m² appartenant à l'indivision MOURAUX.

Cet échange n'ayant pas fait l'objet d'une régularisation, le Maire indique qu'une nouvelle délibération doit être prise intégrant :

- La répartition des frais d'acte entre les parties ;
- La décision de déclassement et de désaffection du domaine public concernant la parcelle nouvellement cadastrée AE 493;

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acceptent de réaliser l'échange de terrain avec l'indivision MOURAUX ;
- Autorisent la répartition des frais d'acte entre les parties ;
- Autorisent le déclassement et la désaffection du domaine public concernant la parcelle AE
- Autorisent le Maire à signer tous documents y afférent.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

ID: 025-200068401-20230505-2023_05_043-DE

Reçu en préfecture le 11/05/2023

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID: 025-200068401-20230505-2023_05_043-DE

Le Maire, Marc SAULNIER.

